



Éducation prioritaire, laboratoire de la dérégulation

Le candidat Macron avait, lors de sa campagne, promis d'augmenter de 3000 euros par an l'indemnité de sujétion spéciale des personnels nommés en établissement et école REP+. Il aura fallu attendre plus d'une année pour que le ministère travaille à la mise en œuvre de cette promesse et le résultat risque de décontenancer les personnels concernés.

En effet, cette augmentation de devrait pas être la même pour tou·tes. C'est déjà le cas et cela le resterait, pour les assistant·es d'éducation ou les personnels en contrats aidés qui ne touchent pas l'indemnité ou les assistant·es sociales qui n'en touchent qu'une partie.

Pour les autres, l'indemnité, telle l'ISOE dans le second degré, devrait être partagée en deux parts, l'une fixe et l'autre modulable.

Ainsi le ministère compte verser 1000 euros nets pour l'année scolaire 2018-2019 à l'ensemble des personnels. Les deux autres milliers d'euros seraient débloqués entre 2019 et 2021 avec une partie fixe pour tou·tes et une partie correspondant à une « *prime de valorisation collective* ».

A priori le ministère a écarté l'idée d'une prime individuelle et s'orienterait vers une prime portant sur un projet d'école ou d'établissement, basé sur les besoins des élèves, avec des objectifs à atteindre. Pour que la prime soit versée, il faudrait qu'une instance valide le projet puis vérifie que les objectifs ont bien été atteints.

Quelle instance ?

Quel laps de temps entre la validation du projet et son évaluation ?

Quelle partie de prime versée au moment de la validation et au moment de son évaluation ?

Quid des personnels intégrant ou quittant l'école ou l'établissement dans ce laps de temps ou les personnels remplaçants ?...

Pour la CGT Educ'action, au-delà de son caractère ubuesque, ce projet est inacceptable.

D'une part, il constitue une étape de l'attaque du gouvernement contre les principes de la rémunération dans la Fonction publique basée sur la carrière et attachée au grade et au corps des personnels.

D'autre part, il confirme la vision de l'indemnité REP et REP+ du ministre à savoir qu'elle n'est pas censée reconnaître la difficulté d'exercice dans ces réseaux.

Les personnels doivent se mobiliser contre ce projet et la casse annoncée des statuts et du cadre de rémunération de la fonction publique. 2019 est l'année de redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, il est essentiel de construire un mouvement revendicatif fort pour que soient maintenus la spécificité de l'éducation prioritaire et son objectif de donner plus à celles et ceux qui ont moins.

Il est impératif d'exiger une véritable carte de l'éducation prioritaire, basée sur des critères objectifs, publics et partagés, intégrant les lycées et une reconnaissance réelle des difficultés d'exercice de l'ensemble des personnels et ouvrant droit à des moyens en postes à la hauteur des besoins.